

Département
du Doubs

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-cinq février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Jean-Pierre CUNCHON à Christian MESNIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Christophe JOUVIN à Vanessa DORDOR, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Mickael NICOLET à Adrien BART, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

Procuration

Suppléé(e)s

Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e)

Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Lydie SAGE, Pierre-André VOUILLOT

Absent(e)s

Guillaume AYMONIN, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Bernard HUOT-MARCHAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Vincent MARGUET, 5^{ème} vice-président, donne lecture aux conseillers communautaires, après que le Président s'est retiré, du compte administratif 2024 du Budget ZAE La Louière de la CCLL qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
267 277,13	267 277,13	0,00
Report déficit n-1		-80 087,93
Résultat cumulé 2024		-80 087,93
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
224 277,13	264 598,13	40 321,00
Report excédent n-1		82 271,59
Résultat cumulé 2024		122 592,59

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-16-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

N° 16/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 février 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 4 mars 2025

Objet de la délibération :

Vote du compte administratif
2024 – Budget ZAE La Louière

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	58
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	71

Résultat du vote	
- Pour :	71
- Contre :	0
- Abstention :	0

A l'unanimité les membres présents approuvent le compte administratif 2024 du Budget ZAE La Louière de la CLL dont le résultat de clôture fait apparaître :

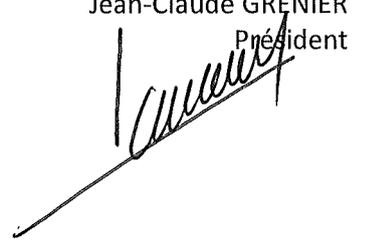
- Un déficit de fonctionnement de : -80 087,13 €
- Un excédent d'investissement de : 122 592,59 €

Fait et délibéré en séance, le 25.02.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-16-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025